

Crise de la politique et crises politiques en Haïti (1986-2024)

Jean Fritzner ETIENNE

Affiliation de l'auteur :

Jean Fritzner Etienne, historien, Directeur des Archives numérique de la Révolution haïtienne ([Anrha](#))

Pour citer cet article :

ETIENNE Jean Fritzner, 2025, « Crise de la politique et crises politiques en Haïti (1986-2024) » dans Actes des journées d'étude 'Failles haïtiennes' du 16 et 17 novembre 2023 à Sciences Po Bordeaux, en ligne [adresse URL]. DOI : 10.5281/zenodo.14892185

Introduction

Mon intervention, bien que le titre en indique une période très courte allant de 1986 à 2023, se propose de situer les crises politiques des quatre dernières décennies dans la continuité des luttes politiques, économiques et sociales que mènent les Haïtiens depuis l'éclatement de la révolution en 1791, tout en articulant le concept de « crise politique » avec un concept proche, celui de « crise de la politique ». Cette approche permet, à mon sens, de saisir la pesanteur historique de la réalité politique contemporaine d'Haïti et de proposer une certaine intelligibilité de cette réalité en se servant des clés qui nous sont fournies par les mouvements politiques et sociaux qui ont marqué le pays au cours des deux derniers siècles.

1. Crise de la politique en Haïti

Le concept de « crise de la politique » comporte l'idée de crise de la représentation politique, dont la principale caractéristique est la contestation de la légitimité des gouvernants par les citoyens, qui se sentent mal représentés¹. Les grandes mobilisations populaires en Haïti, au cours des dix dernières années, le faible taux de participation aux élections (entre 2010 et 2017 : entre 18 à 30%), la désacralisation (ou banalisation)² du pouvoir, sont autant de manifestations de cette crise de la politique en Haïti. Cette dernière plonge, à mon avis, ses racines, dans l'attitude historique de mépris de l'État et des classes dominantes face aux revendications des couches défavorisées. Il s'agit d'une faille historique béante que les élites haïtiennes s'attachent à élargir plutôt que de la colmater. La négation historique de leurs droits fondamentaux par les élites dirigeantes porte les masses populaires à s'inscrire dans une logique de révolution permanente, non pas nécessairement dans la perspective strictement marxiste du concept, à savoir une Révolution qui ne s'achève qu'avec la disparition de la société de classe à l'échelle

¹ Stéphane Rozès, « Aux Origines de la crise politique », *Le Débat*, 2005/2 (n° 134), p. 4-18.

² La sacralisation se définit comme une sorte d'élévation du politique qui suscite l'adulation. Dans la désacralisation, les politiques sont de moins en moins respectés. Cela est lié à un certain nombre de mutations opérées dans le champ politique, comme le « culte du terrain et de la proximité », l'« hyper-réactivité à l'événement », la « mise en scène de soi » (Extrait de Christian Le Bart, *L'ego-politique - Essai sur l'individualisation du champ politique*, 2013, voir <https://atlantico.fr/article/decryptage/desacralisation-pourquoi-les-hommes-politiques-sont-de-moins-en-moins-respectes-christian-le-bart-l-ego-politique-armand-collin>).

mondiale, mais plutôt en tant qu'une révolution qui ne peut s'arrêter tant qu'elle n'aura pas atteint ses objectifs³.

2. Révolution permanente et crise de la politique en Haïti

Comprendre la crise de la politique en Haïti nécessite de prendre en compte les revendications et les aspirations des Haïtiens telles qu'elles ont été exprimées dès les premiers soubresauts de la Révolution. En ce qui concerne les revendications des esclaves révoltés de 1791, nous reproduisons ici un extrait d'une lettre de Jean-François Papillon, l'un des premiers chefs insurgés, aux commissaires civils Sonthonax et Polverel, dans laquelle il explique les raisons de l'insurrection :

« Les mauvais traitements de leurs maîtres qui, la plupart, se rendaient bourreaux de leurs esclaves en les maltraitant par toutes sortes de tourments, leur ôtant les deux heures, les fêtes et dimanches, les laissant nus, sans aucun secours, pas même dans les maladies, et les laissant mourir de misère. Oui, messieurs, combien n'avions-nous pas de maîtres barbares se faisant un plaisir d'exercer des cruautés sur les malheureux esclaves, ou bien, des économes ou procureurs qui, pour se conserver les bonnes grâces de leur propriétaire exercent de même mille cruautés sur les esclaves en prétendant remplir leur devoir. Ah, messieurs, daignez, au nom de l'humanité, jeter un coup d'œil favorable sur le sort de ces malheureux en faisant des défenses expresses qu'ils ne soient point maltraités aussi rigoureusement, de faire abolir les cachots affreux, séjour de la misère, et tâchez d'améliorer le sort de cette partie d'hommes si nécessaire à la colonie [...]»⁴

Cette lettre montre que les causes fondamentales de l'insurrection du 22 août sont à rechercher dans les conditions de vie même des esclaves. Elle pose le problème des conditions de travail dans les plantations, de l'horaire du travail, du droit au congé, des mauvais traitements, etc. Conscients de la nécessité politique d'apporter des modifications substantielles dans les conditions matérielles d'existence des esclaves, les commissaires français, délégués dans la colonie dès le mois de septembre 1792, pour y rétablir la paix, publient, le 5 mai 1793, une proclamation contenant un ensemble de mesures en leur faveur : meilleure nourriture, des vêtements suffisants, suspension des punitions arbitraires et cruels, interdiction de la peine de mort, prévue à l'article 37 du Code Noir, à l'encontre des esclaves marrons⁵. Dans leur proclamation du 21 juin 1793, ils affirment que la République et les commissaires civils veulent adoucir le sort des esclaves en mettant en œuvre différentes mesures :

« La République, les commissaires civils veulent aussi adoucir le sort des autres esclaves soit en empêchant qu'on ne les maltraite comme autrefois, soit en leur donnant de meilleures vivres, de plus grandes places pour leur aisance, plus de rechanges par an, plus de temps par semaine pour s'occuper de leurs propres affaires, plus de douceur et de respect pour les femmes enceintes et les nourrices, soit en leur donnant des moyens sûrs de se racheter moyennant des sommes déterminées, soit enfin en donnant graduellement la liberté aux nègres qui auront donné le plus de preuves de leur bonne conduite et leur assiduité au travail, et en leur donnant en même temps des terres en propriété suffisantes à l'honnête subsistance d'eux et de leurs familles »⁶

³ Voir Léon Trotsky (1928-31), *La révolution permanente*, [<https://www.marxists.org/francais/trotsky/livres/revperm/revperm.pdf>]

⁴ Lettre de Jean-François aux commissaires civils, AN (Archives nationales de France), D/XXV/1.

⁵ Garran-Coulon, *Débats entre les accusateurs et les accusés dans l'affaire des colonies*, t. 3, Paris, Imp. Nationale, an III, p. 7

⁶ Garran-Coulon, *Ibid.*, t. 6, p. 25.

L'accession à la propriété du sol constitue l'une des grandes revendications des esclaves insurgés. Dès le mois de septembre 1791, ils exigent, comme condition du retour à la paix, que tous les Blancs se retirent de la province du Nord, en n'emportant avec eux que leurs mobiliers⁷. Les insurgés prétendent donc à un droit légitime sur les terres de ladite province. En 1800, les cultivateurs qui se sont insurgés contre l'agent français Roume, lui reprochent le fait qu'ils permettent aux colons émigrés de retourner dans la colonie et de récupérer leurs biens, exigeant que la moitié des terres séquestrées leur soit distribuée. On comprend pourquoi, en 1793, les commissaires civils, en particulier Etienne Polverel, intègrent dans leur stratégie politique l'accès des esclaves à la propriété de la terre comme un instrument efficace, articulé à celui de la liberté, dans leurs efforts pour conserver, face aux prétentions des puissances rivales, la colonie à la France.

La période allant de 1804 à nos jours montre, cependant, un mépris presque total de l'État vis-à-vis des revendications et des aspirations des citoyens haïtiens. Les élites dirigeantes n'ont jamais fait des besoins fondamentaux de la population haïtienne leurs préoccupations premières. On découvre ici une mentalité politique qui résiste aux usures du temps, à savoir la négation des droits fondamentaux des couches populaires.

Les turbulences politiques et les insurrections populaires qui ont caractérisé les deux siècles d'existence d'Haïti sont révélateurs d'une crise durable, permanente, de la politique en Haïti et traduisent le refus constant de la population d'accepter la négation de leurs droits fondamentaux par les élites dirigeantes. Ces turbulences politiques montrent que les promesses de la révolution de 1791-1804 n'ont pas été tenues et que la population haïtienne s'inscrit dans une démarche de révolution permanente. La révolution de 1791-1804 apparaît alors comme une révolution inachevée puisque les promesses qui fondent sa légitimité, celles du droit de tous les citoyens de vivre dans la dignité, de pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme celui de se nourrir, de se loger, de se faire soigner en cas de maladie, etc., n'ont pas suivi la liberté arrachée aux colons en 1804.

Michel Hector souligne, avec raison, que « l'intégration réelle dans la communauté nationale de la grande majorité des populations déshéritées des villes et des campagnes » constitue l'un « des objectifs majeurs exprimés dans les principaux conflits politiques et sociaux d'hier et d'aujourd'hui⁸ ». Ces revendications constituent, selon lui, la base à partir de laquelle se structurent tous les développements importants de la protestation populaire, en 1843 (avec Acaau), 1867 (avec Salnave), 1946 et 1956 (avec Fignolé) et 1986⁹.

En Haïti, les élites dirigeantes n'ont jamais travaillé sérieusement à créer une société juste, à protéger les intérêts et les droits des plus faibles, ce qui favorise l'émergence d'une formation sociale marquée par les inégalités sociales, l'instabilité politique permanente, la violence et la pauvreté, les couches populaires n'ayant jamais accepté le système d'exclusion mis en place par les classes dominantes et dirigeantes. D'où, une contradiction irréductible entre les préoccupations des classes dirigeantes et celles de la majorité des citoyens. Les dirigeants politiques ne se comportent qu'accessoirement comme des représentants du peuple ; ils s'érigent le plus souvent en défenseurs des intérêts privés, locaux ou internationaux, au détriment de ceux des Haïtiens. D'où, cette crise historique de représentation politique, génératrice de crises politiques permanentes.

⁷ Lettre sans date à Blanchelande, signée « Tous les généraux et chefs qui composent notre armée », dans Beaubrun Ardouin, *Études sur l'histoire d'Haïti*, t. 1, Paris, Dezobry et Magdeleine, 1853, p. 286.

⁸ Michel Hector, « Mouvements populaires et sortie de crise (XIX^e - XX^e siècles) », Pouvoirs dans la Caraïbe [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 05 mai 2011, consulté le 21 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/plc/557> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/plc.557>.

⁹ *Ibid.*

3. De la crise de la politique aux crises politiques

Avec la chute de la dictature des Duvalier en 1986, s'ouvre une période d'instabilité politique qui ne semble pas sur le point de s'arrêter. En toile de fond de cette instabilité, on retrouve les revendications historiques des masses populaires, basées sur leur aspiration à vivre dans la dignité, mais aussi, le mépris assourdissant des classes dominantes et dirigeantes vis-à-vis de ces revendications.

Le 29 mars 1987, les Haïtiens votent une nouvelle constitution dont le préambule établit les raisons essentielles de son adoption, parmi lesquelles on retrouve la garantie de « ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur... » L'article 22 stipule que « l'État reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale ». L'article 32 garantit aux citoyens haïtiens leur droit à une éducation gratuite, à tous les degrés.

« En faisant des problèmes de santé, d'alimentation, de sécurité, de liberté, de justice, de logement, de conditions de travail, de l'éducation des articles constitutionnels, les constituants de 1987 articulent, sans nécessairement s'en rendre compte, les revendications actuelles des Haïtiens avec celles des masses serviles à la fin du XVIII^e siècle. La similitude des droits accordés aux citoyens par la constitution de 1987 et ceux réclamés par Jean François au nom des esclaves révoltés, montre que cette constitution comporte un vieux fond révolutionnaire, qui suggère une volonté d'inflexion vers la réalisation des aspirations des masses populaires et des promesses de 1804. Cette évolution ne saurait être acceptée par les classes dirigeantes et les classes dominantes qui, fidèles à leur attitude historique de mépris des revendications populaires, ont résisté pendant 36 ans, (et résistent encore), à la mise en application de cette charte fondamentale. La croisade contre la constitution de 1987, à laquelle on assiste aujourd'hui, participe, à notre avis, d'une lutte historique entre les masses populaires qui veulent vivre dans la dignité, en réalisant les promesses d'ordre socio-économique de la révolution haïtienne, et les classes dominantes qui s'arcbutent sur leurs privilèges séculaires, ignorant complètement les aspirations à la justice sociale des couches défavorisées¹⁰».

De notre point de vue, les mouvements populaires qu'on enregistre depuis près de 40 ans en Haïti participent de la même dynamique de révolution permanente dans laquelle s'engage le peuple haïtien en vue de réaliser les promesses de la révolution. Les classes dirigeantes ayant toujours traité avec le plus grand mépris les revendications de la population, la crise de la politique se traduit, au cours des quarante dernières années par des crises politiques souvent aiguës, les violences, la répression et le recours à des interventions militaires étrangères comme instrument de renouvellement du système, capable de créer l'illusion d'une solution durable tant à la crise de la politique qu'aux crises politiques.

Avec le gouvernement de Jovenel Moïse, la crise de la politique semble atteindre son paroxysme ; elle atteint un point critique qui exige de chaque protagoniste des choix, qui détermineront sa mort ou sa survie politique¹¹. C'est une période au cours de laquelle la pathologie politique de la société haïtienne rentre dans « une configuration structurelle

¹⁰ Rochambeau Lainy et Jean Fritzner Etienne, *La constitution de 1987 : sa gloire et ses travers*, Le Nouvelliste, 24 mai 2021, [<https://lenouvelliste.com/article/229169/la-constitution-de-1987-sa-gloire-et-ses-travers>].

¹¹ Voir Natacha ORDIONI, 2011, *Le concept de crise : Un paradigme explicatif obsolète ? Une approche sexospécifique*, in *Mondes en Développement*, Vol.39-2011/2-n°154. [<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2011-2-page-137.htm>].

originale, différente des arrangements structurels propres aux périodes de crise »¹² (partage de pouvoir par exemple).

Ce point critique impose aux protagonistes des limites tout aussi critiques dont le franchissement n'est pas moins risqué qu'il n'est une nécessité. Ce franchissement nécessaire porte en son sein une perspective de radicalisation, qui aurait pu constituer une singularité (rupture) dans cette trajectoire crisogène qui a marqué l'histoire politique du pays au cours des quarante dernières années¹³. Mais cette perspective effraie les protagonistes qui hésitent à s'y engager.

Vers la fin de 2019, l'opposition politique atteint les limites de sa lutte dite « pacifique » basée sur le respect des principes démocratiques, le pouvoir politique ayant choisi, à partir de cette date, la répression et le rejet des règles démocratiques comme mode de gestion de la crise. Deux possibilités s'offrent alors à elle : la violence (prise d'arme, insurrection...) ou la négociation. N'étant capable ni de l'une ni de l'autre, elle a choisi un jeu d'équilibriste comme stratégie de survie, laissant au pouvoir l'initiative, afin de gagner du temps et de le laisser cuire dans son jus. Toute perspective de radicalisation - en termes d'actions, non de discours - étant écartée.

La position des masses populaires est comparable à celle de l'opposition politique, leur lutte étant fondée sur les mêmes principes, à savoir, la contestation suivant les règles démocratiques. Quand elles ne sont pas réprimées dans le sang, les manifestations populaires sont purement et simplement ignorées. Pour le pouvoir, elles n'ont jamais eu lieu. N'étant pas considéré comme un acteur autonome, le peuple ne saurait être la cause première des manifestations monstres enregistrées dans le pays pendant les dix dernières années. Il a toujours été, selon l'équipe qui a dirigé le pays pendant cette période, manipulé par des gens assoiffés du pouvoir. Exprimées démocratiquement, les revendications des masses populaires deviennent totalement inaudibles. Cette attitude de déni plafonne, vers la fin du règne de Jovenel Moïse, les mouvements populaires à une limite critique qui exige d'autres formes d'intervention des masses sur la scène politique. La seule qui paraît pouvoir garantir leur survie, en tant qu'acteur politique, est une véritable insurrection, qui aurait pu leur permettre la récupération de la souveraineté capturée par le pouvoir. L'incapacité des masses de tenter dans l'immédiat une telle aventure installe leur mouvement dans une sorte de léthargie trompeuse. Sa résistance n'ayant pas encore atteint la maturité nécessaire à une radicalisation de type révolutionnaire.

Quant au pouvoir, l'acuité de la crise le porte à s'imposer, sans s'en rendre compte, des limites dont le franchissement ne peut s'opérer qu'au prix de risques énormes (pas de gouvernement légitime, impossibilité de convoquer l'Assemblée nationale, caducité de la Cour de cassation...) Jovenel Moïse n'a eu à choisir, comme l'opposition politique d'ailleurs, qu'entre la violence (la répression) et la négociation. Mais, il a fait le pari de la violence et de la radicalisation réactionnaire. Avec l'essoufflement de la mobilisation populaire (mouvement ouvrier, mouvement des pétrochallengers, peyi lòk, etc.), le pouvoir rentre dans un processus d'« autodé légitimation », en ignorant les règles démocratiques et en tentant d'instaurer un régime dictatorial (répression systématique des manifestation populaires, renvoi du parlement, attentat contre la souveraineté du pouvoir judiciaire, tentative d'adoption d'une nouvelle constitution et création d'un Conseil électoral provisoire, en dehors des règles constitutionnelles, légitimation à peine voilée de la présence des gangs dans le paysage politique, etc.).

¹² Marcel FOURNIER, *Compte rendu de [Michel Dobry, Sociologie des crises politiques, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.]*, *Politique*, (12), 123–129. [<https://doi.org/10.7202/040571ar>], 1987.

¹³ Voir Krzysztof POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris : Gallimard, 1999.

Ces actes attentatoires à la souveraineté populaire enlèvent au pouvoir de Jovenel Moïse toute sa légitimité. Dans une tentative périlleuse, le président s'est attaché à transférer sa propre illégitimité au régime démocratique même. Il tente de transférer aux institutions (Parlement, Cour de Cassation, CSCCA, etc.) le manque de confiance des citoyens dans le gouvernement.

La myopie du gouvernement de Jovenel Moïse, comme celle de beaucoup d'autres gouvernements avant lui, l'a empêché de comprendre que c'est lui qui est rejeté par le peuple et non le régime démocratique. Les masses réclament l'amélioration de leurs conditions de vie et un nouveau rapport avec l'État, basé sur la justice et la reddition de compte, le pouvoir répond par une tentative de « délégitimation » du régime et des institutions démocratiques rendus responsables de tous les maux de la République.

La politique du gouvernement de Jovenel Moïse se situe, à mon avis, dans la continuité de celle des pouvoirs politiques qui se sont succédé à la dictature des Duvalier, à partir de 1987, dont les principales réponses aux crises sociales et politiques consistent le plus souvent en la répression violente des mouvements populaires, la corruption des chefs de file et la remise en question des règles constitutionnelles jugées inadaptées et tenues pour responsables de tout blocage institutionnel¹⁴. Ce comportement perpétue une mentalité politique caractérisée par la négation des revendications des citoyens, la répression violente des mouvements de contestation, et l'appréhension des problèmes dans leur dimension super-structurelle ou juridico-politique, en ignorant leur dimension infrastructurelle ou socio-économique, qui, pourtant, constitue l'essence de toute formation sociale, dans laquelle se cristallisent les revendications et les aspirations fondamentales des citoyens. Le problème crucial de l'insécurité et de la violence des groupes armés, vu par les acteurs nationaux et internationaux comme le principal facteur de la crise actuelle, n'est, à mon avis, que le symptôme funeste d'une pathologie mortelle que l'histoire post-indépendance n'a pas su ni voulu traiter, celle de cette faille béante que constitue l'inadéquation entre les préoccupations des élites dirigeantes, tournées vers la satisfaction des intérêts d'une oligarchie économique dominante, et celles des couches populaires, fondées sur la recherche d'une amélioration de leurs conditions d'existence.

Conclusion

La mort de Jovenel Moïse n'a pas mis fin à la crise politique en Haïti, elle l'a plutôt exacerbée. L'appel à une intervention militaire lancé par les gouvernements qui lui ont succédé se situe dans la droite ligne des stratégies mises en œuvre par les classes dominantes, au cours des quarante dernières années, afin de pouvoir maintenir le système de négation des revendications des masses populaires. Cet appel s'inscrit dans le prolongement naturel de cette mentalité politique caractérisée par une appréhension des problèmes dans leur dimension super-structurelle ou juridico-politique (exemple : faux problème constitutionnel), en ignorant leur dimension infrastructurelle ou socio-économique, qui, pourtant, constitue l'essence de toute formation sociale, dans laquelle se cristallisent les revendications et les aspirations fondamentales des citoyens. Le problème crucial de l'insécurité et de la violence des groupes armés, vu par les acteurs nationaux et internationaux comme le principal facteur de la crise actuelle, n'est, à mon avis, que le symptôme funeste d'une pathologie cancéreuse que l'histoire postindépendance n'a pas su ni voulu traiter, celle de cette faille béante que constitue l'inadéquation entre les préoccupations des élites dirigeantes, tournées vers la satisfaction des intérêts d'une oligarchie économique dominante, et celles des couches populaires, fondées sur

¹⁴ Voir Rochambeau Lainy et Jean Fritzner Etienne, « La constitution de 1987 : sa gloire et ses travers », in Le Nouvelliste, 24 mai 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229169/la-constitution-de-1987-sa-gloire-et-ses-travers>.

la recherche d'une amélioration de leurs conditions d'existence. La violence des groupes armés n'est que le reflet d'une violence historique, structurelle et structurée, car, comme l'écrit Joseph Leborgne, délégué de la commission civile dans le département du Sud, « les hommes prennent les formes et les mœurs du gouvernement sous lequel ils vivent »¹⁵.

¹⁵ Claude Pierre Joseph Leborgne, *Quelques idées sur la situation des affaires de la République dans les colonies, et sur les mesures urgentes que doit prendre le gouvernement dans les circonstances présentes*, 4 frimaire an 4, AN, AF/III/207.